Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260604-PV1464-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE BUDGET INVESTISSEMENT DETTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU **02 JUIN 2026**

P.V. n° 146
Dossier n° 1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – exercice 2025

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-27, L1612-12 et L1424-29 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération PV n° 139-1 du 07 avril 2025 portant adoption du budget primitif ;

VU la délibération PV n° 140-2 du 30 juin 2025 portant adoption du budget supplémentaire ;

VU la délibération PV n° 142-1 du 1er décembre 2025 portant adoption de la décision modificative n°2 ;

VU la délibération PV n° 145-1 du 13 avril 2026 portant sur la reprise anticipée du résultat 2025 et la prévision d'affectation sur l'exercice 2026 ;

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne concernant l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) – exercice 2025 ;

Considérant que Monsieur Olivier LAVENKA, 1er vice-président a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2025 ;

Considérant que Madame Isoline GARREAU, Présidente, s'est retirée au moment du vote ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260604-PV1464-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2026

Décide à l'unanimité,

➢ **De désigner le 1er vice-président, Monsieur Olivier LAVENKA, Président de séance pour le vote du compte financier unique ;**

➢ **De prendre acte, conformément à l'article L.1612-14 du CGCT, que les restes à réaliser en dépenses et en recettes font partie du résultat de l'exercice et sont justifiés. Un arrêté en date du 29 janvier 2026 adressé au Payeur départemental donne le détail de ces dépenses et recettes :**

- ✓ **En fonctionnement les rattachements sont de 2 091 329 € pour les dépenses et 1 596 989,62 € pour les recettes du budget principal ;**
- ✓ **En investissement les restes à réaliser sont de 6 686 448,16 € pour les dépenses du budget principal.**

➢ **D'adopter le compte financier unique du budget principal du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne de l'exercice 2025 (annexe 1) ;**

➢ **De prendre acte, en application de la circulaire du 25 juin 2010, du rapport sur la gestion de la dette et les caractéristiques de l'endettement du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (figurant en annexe 2 jointe au mémoire du compte administratif 2025).**

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU